

PIÉMONT DES VOSGES



DEPARTEMENT DU BAS-RHIN - Arrondissement de Sélestat-Erstein

Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical Séance du 17 février 2022 – ZELLWILLER

Sous la Présidence de Monsieur Michel HERR
Nombre de membres en exercice : 50
Nombre de membres présents ou représentés : 43

Délibération n°7-2022 : Projet Trame Noire du PETR du Piémont des Vosges :

I / Contexte et Objectifs de l'aide :

Cet AAP TVB s'inscrit dans les objectifs de l'accord-cadre signé en 2019 par la Région Grand Est, les trois Agences de l'eau, la DREAL et l'Observatoire Français de la Biodiversité (OFB).

La Trame Verte et Bleue (TVB) est une mesure phare du Grenelle de l'Environnement qui porte l'ambition d'enrayer le déclin de la biodiversité au travers de la préservation et de la restauration des continuités écologiques. Cette démarche vise à reconstruire un réseau écologique cohérent, à l'échelle du territoire national, permettant d'assurer les conditions de maintien à long terme des espèces animales et végétales (alimentation, circulation, reproduction...) ainsi que leur survie face aux changements climatiques.

Cette importance de préserver et de reconquérir les corridors écologiques et les réservoirs de biodiversité est réaffirmée aujourd'hui dans le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) notamment au travers de l'objectif 7 « Préserver et reconquérir la Trame Verte et Bleue ».

L'AAP TVB a pour objectif de soutenir des projets globaux et multi-partenariaux de préservation et de reconquête de la trame verte et bleue locale sur le territoire du Grand Est.

Au travers de cet appel à projets, la Région Grand Est, les Agences de l'Eau, la DREAL et l'OFB, souhaitent :

- Aider les porteurs de projets à se mobiliser dans la mise en œuvre des objectifs de la loi et du SRADDET ;
- Renforcer les synergies créées et les partenariats au sein d'un espace de projet territorial, pour la mise en œuvre conjointe des politiques biodiversité et eau ;
- Impulser de nouvelles synergies entre collectivités et acteurs locaux compétents pour l'émergence de projets de territoire relevant des compétences GEMAPI et des compétences biodiversité ;

- Favoriser des démarches innovantes d'acteurs publics, économiques ou associatifs ;
- Alimenter la démarche Territoire Engagé pour la Nature (TEN) visant la reconnaissance de l'engagement d'un territoire en faveur de la biodiversité.

II / Projet Trame Noire du PETR du Piémont des Vosges :

A : Contexte du projet du PETR :

La pollution lumineuse générée par les éclairages la nuit peut avoir un effet nuisible ou incommodant pour l'Homme, le paysage mais aussi l'écosystème.

En effet, l'éclairage artificiel peut entraîner la désorientation de nombreux animaux comme les oiseaux, les amphibiens et certains insectes qui utilisent les astres comme repères. D'autres, au contraire, fuient la lumière comme par exemple les chauves-souris. De manière générale, 30 % des vertébrés et 65 % des invertébrés sont en tout ou partie nocturne.

À travers la politique Trame Verte et Bleue, les actions de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques se sont fortement déployées ces dernières années en France. Mais la vie, la nuit, a souvent été oubliée des politiques publiques en faveur de la biodiversité. Ainsi, la Trame Noire propose de répondre à cet enjeu : préserver et restaurer des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques où l'obscurité est suffisante pour la biodiversité nocturne. La mise en œuvre de la Trame Noire s'inscrit sans conteste au sein de la démarche développée en faveur de la Trame Verte et Bleue et la complètera à bien des égards pour que les élus du territoire disposent d'une stratégie globale en matière de préservation de la biodiversité.

Dans ce cadre, le PETR du Piémont des Vosges, qui regroupe les Communautés de Communes des Portes de Rosheim, du Pays de Sainte-Odile et du Pays de Barr, souhaite déposer un dossier de candidature pour l'Appel à Projets Trame Verte et Bleue Grand Est 2022 pour son projet Trame Noire.

Cette volonté s'inscrit en complément de la première candidature du PETR en 2021 pour son projet « Préservation, restauration et développement de la Trame Verte et Bleue du Piémont des Vosges en milieu naturel, agricole et urbain ».

Ce projet poursuit également les objectifs n°6 et 7 du SRADDET et la règle n°7 : Décliner localement la Trame Verte et Bleue : « **Travailler sur l'identification de la sous-trame Noire** (continuités écologiques caractérisées par leur obscurité). **Ce réseau peut être obtenu à partir d'une Trame Verte et Bleue déjà caractérisée** à laquelle sont soustraites les zones trop lumineuses. Il peut aussi être identifié en prenant directement en compte les besoins d'obscurité des espèces nocturnes lors de l'identification des corridors et des réservoirs. »

B : Les objectifs poursuivis par le PETR :

Cette Trame Noire complètera indiscutablement la Trame Verte et Bleue du Piémont des Vosges présente non seulement au sein du SCoT mais surtout celle qui transparaîtra de manière plus opérationnelle au sein de l'étude de programmation.

Plus particulièrement, à travers cet appel à projets le PETR souhaite évaluer la pollution lumineuse et identifier les secteurs pour lesquels le maintien ou la restauration de l'obscurité est nécessaire pour la biodiversité.

Pour répondre à cet objectif, il est nécessaire de réaliser une étude préalable qui permettra notamment :

- ✓ De cartographier la pollution lumineuse par un inventaire des points lumineux et l'analyse de l'image satellite du ciel nocturne du territoire ;
- ✓ D'identifier les secteurs à enjeux pour la biodiversité par le croisement avec la Trame Verte et Bleue du Piémont des Vosges ;
- ✓ D'identifier la Trame Noire sur l'ensemble du territoire (réservoirs, corridors nocturnes) ;
- ✓ De localiser les points de conflit et les secteurs où une restauration de l'obscurité est nécessaire ;
- ✓ De proposer des indicateurs de suivi et d'évaluation.

En parallèle, des actions de sensibilisation, d'information et d'animation seront mises en place telles que : des conférences, des balades nocturnes sur le thème de la Trame Noire comme par exemple proposer l'organisation d'une nuit de la chouette ou encore d'une nuit d'observation d'étoiles.

Ce projet aboutira notamment à des préconisations et des propositions d'actions de gestion de l'éclairage à mettre en œuvre afin de maintenir et restaurer l'obscurité.

Il s'agira par la suite de « transmettre » les résultats de cette étude aux communes, entreprises, commerçants et habitants qui pourront être accompagnés dans leurs changements de pratiques. En tout état de cause, les communes et intercommunalités auront un rôle déterminant à l'issue de cette étude car elles seront, de par leur compétences, porteuses d'actions concrètes.

Enfin, élaborer une Trame Noire sur le territoire du Piémont constituerait dès à présent un axe intéressant du futur Plan Climat (PCAET).

III / Financement :

L'aide se présente sous la forme de subventions selon une répartition qui sera définie par le comité technique en considérant l'intérêt des projets et leur ambition écologique dans leur globalité : cofinancement par la Région Grand Est et/ou l'Agence de l'Eau du territoire concerné et/ou l'Etat.

Le taux maximum pour tous les types de bénéficiaires est de 80 % du montant éligible. Pour les dépenses d'Animation et/ou d'assistance technique, liées à des missions réalisées en régie, cette aide peut aller de 50% à 80%, au cas par cas, selon la nature du porteur, le type de projet et le contexte local.

Le Budget Primitif 2022 approuvé par les élus porte l'action du PETR entre 15 000€ et 20 000€.

Le Comité Syndical,

VU le Code Général des Collectivités ;

VU l'arrêté préfectoral du 17 octobre 2000, fixant le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale du Piémont des Vosges ;

VU l'arrêté préfectoral du 12 décembre 2018 portant transformation du Syndicat Mixte du Piémont des Vosges en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural ;

VU la délibération du Comité Syndical du 17 février 2022 portant approbation de la révision du SCoT ;

VU la délibération du Comité Syndical en date du 12 février 2021 manifestant l'intérêt commun d'agir en faveur de la biodiversité et sollicitant dans le cadre du projet Trame Verte et Bleue du PETR du Piémont des Vosges les subventions au titre de l'Appel à Projets Trame Verte et Bleue porté par l'Etat, la Région Grand Est et les Agences de l'Eau ;

CONSIDERANT qu'il existe une convergence politique exprimée lors du Comité Syndical du 22 décembre 2021 pour mener des actions visant à créer ou reconstituer des éléments de trame verte et bleue ;

CONSIDERANT qu'il existe un lien évident entre les orientations du SCoT en matière de Trame Verte et Bleue et la nécessité de la compléter par une Trame Noire ;

CONSIDERANT que le projet de SCoT est compatible ou prend en compte les documents de rang supérieur et notamment la règle n°7 du SRADDET ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE,
à l'unanimité

1) DE MANIFESTER l'intérêt commun d'agir en faveur du maintien et de la restauration des continuités écologiques sur l'ensemble du territoire du Piémont des Vosges en complétant la stratégie en faveur de la Trame Verte et Bleue avec la superposition d'une Trame Noire ;

2) DE SOLLICITER dans le cadre du projet Trame Noire du PETR du Piémont des Vosges, des subventions au titre de l'Appel à Projets Trame Verte et Bleue 2022 porté par l'Etat, la Région Grand Est et les Agences de l'Eau ;

3) D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Pour extrait conforme

OBERNAI, le 18 février 2022

Michel HERR

Président

